



Pension alimentaire a verser

Par **louloutam_old**, le **29/08/2007** à **10:28**

bonjour, je suis en instance de divorce depuis le 9 janvier 2007, la conciliation m'oblige à verser 249 € de pension alimentaire.

j'ai versé quelques du fait que lorsque j'allais voir mes enfants je faisait des commissions qui dépassaient largement le montant de le pension alimentaire à ce jour, je n'ai pas la preuve de ces achats sauf demander a ma banque de m'éditer les chèques effectues dans les magasins de cette region l'aisne. Actuellement mon épouse me reproche de ne pas avoir versé cette pension et me menace de ne pas déclarer aux impots ces sommes. En sachant que je ne déclarerai que la somme qui m'était imposée. Je vous demande donc la procédure a suivre quand a ce problème.

Merci de votre réponse

Par **Upsilon**, le **29/08/2007** à **15:53**

Bonjour et bienvenue sur notre site !

Je ne comprend pas bien votre situation ?!

Vous êtes dans l'obligation de verser une pension alimentaire.

D'un autre côté, vous avez effectué des dépenses pour vos enfants c'est bien cela ?

Et vous avez cessé de payer la pension du fait de ces dépenses ?

Est ce bien cela le problème ?

Cordialement,

Upsilon.

Par **louloutam_old**, le **29/08/2007** à **17:00**

bonjour,

dans un sens oui et non car croyant bien faire, je ne versais pas la pension alimentaire mais
faisait des commissions alimentaires a la place.